

BULLETIN DE FIN D'ANNÉE 2019-2020

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRIMAIRE

Comme vous le savez, le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire au Québec. Cette décision a entraîné la fermeture des écoles et interrompu brusquement la 3^e étape de l'année scolaire. Malgré cela, le bulletin de fin d'année de votre enfant vous sera transmis **au plus tard le 10 juillet prochain**. Toutefois, le bulletin a dû être adapté au contexte exceptionnel de l'année 2019-2020. Vous trouverez dans ce document des renseignements sur la manière dont seront présentés les résultats de votre enfant pour la 3^e étape, ses résultats finaux ainsi que la décision relative à son cheminement scolaire.

La 3^e étape

- Les notes en pourcentage qui vous avaient été transmises pour la 1^{re} et la 2^e étape resteront inchangées dans le bulletin final.
- À la 3^e étape, les résultats de votre enfant ne seront pas indiqués en pourcentage comme à l'habitude, mais plutôt sous la forme d'une mention : R (réussie), NR (non réussie) ou NE (non évaluée).
- En langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, vous trouverez un résultat pour chacune des compétences évaluées.
- Aucune moyenne de groupe ne sera indiquée pour la 3^e étape du bulletin.
- Pour déterminer le résultat de votre enfant, son enseignante ou son enseignant se basera sur les évaluations effectuées entre la fin de la 2^e étape et le 13 mars 2020. Elle ou il pourra également considérer les observations qui lui semblent pertinentes pour confirmer les acquis de votre enfant depuis la fin de la 2^e étape. Ses observations s'appuieront sur les travaux de votre enfant ou d'autres manifestations de la compétence qui auront été recueillies.
- Il n'y aura pas de commentaires sur les compétences *Exercer son jugement critique*, *Organiser son travail*, *Savoir communiquer* et *Savoir travailler en équipe*.

Le résultat final

- Un résultat final pour chaque matière sera inscrit dans la dernière colonne du bulletin de votre enfant. Vous pourrez y lire la mention R (réussie) ou NR (non réussie).
- Pour déterminer le résultat final de votre enfant, son enseignante ou son enseignant se basera sur :
 - les deux premières étapes de l'année scolaire ;
 - les évaluations effectuées entre la fin de la 2^e étape et le 13 mars ;
 - les observations faites tout au long de l'année scolaire et jugées pertinentes pour confirmer les acquis de votre enfant.
- La pondération habituellement attribuée à chacune des étapes ne s'appliquera pas.
- Les épreuves ministérielles de fin d'année scolaire pour la 4^e et la 6^e année ont été annulées. Aucune épreuve ministérielle ne sera donc considérée dans le résultat final.

Décision concernant le cheminement de votre enfant

- Une décision concernant le cheminement de votre enfant figurera dans la section du bulletin prévue à cet effet.
- La fermeture prolongée des écoles ne devrait pas modifier de façon importante la trajectoire sur laquelle se trouvait votre enfant. Si votre enfant était sur la voie de la réussite aux deux premières étapes de l'année scolaire, il devrait obtenir une mention R (réussie) comme résultat final.
- Les observations recueillies par l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant après la fermeture prolongée des écoles le 13 mars pourront venir confirmer les acquis de votre enfant. Si votre enfant était en situation d'échec aux premières étapes, mais qu'il a su démontrer sa compétence dans des travaux réalisés après le 13 mars, il pourrait se trouver en situation de réussite au résultat final.
- La décision concernant le cheminement scolaire de votre enfant, notamment par rapport à son passage à une année, à un cycle ou à un ordre d'enseignement supérieur, sera prise par l'équipe-école.

Exemple de bulletin illustrant la 3^e étape et le résultat final

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	RÉSULTAT FINAL
Lire	90	77	R	—
Écrire	87	81	R	—
Communiquer oralement		85	NE	—
Résultat disciplinaire	87	80	—	R
Moyenne du groupe	79	79	—	—

■ Les résultats en pourcentage déjà transmis demeurent inchangés.

■ Pour chaque compétence en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, l'enseignante ou l'enseignant indique la mention R (réussie), NR (non réussie) ou NE (non évaluée).

■ L'enseignante ou l'enseignant indique le résultat final de votre enfant sous forme de mention pour chaque discipline : R (réussie) ou NR (non réussie).

Questions et réponses

Mon enfant passera-t-il son année malgré la fermeture prolongée des écoles ?

Si votre enfant était en situation de réussite au moment de la fermeture des écoles, il devrait poursuivre son cheminement scolaire comme prévu. Grâce à l'enseignement et à l'accompagnement offerts à distance ou à l'école, aux plans de travail préparés par les enseignantes et les enseignants, aux trousseaux d'activités pédagogiques et autres ressources offertes, votre enfant pourra poursuivre ses apprentissages jusqu'à la toute fin de l'année scolaire.

La réussite de sa prochaine année scolaire pourrait-elle être mise en péril à cause de connaissances qui n'ont pas été acquises durant la présente année scolaire ?

À la rentrée scolaire prochaine, les enseignantes et enseignants offriront un soutien pédagogique particulier à l'ensemble des élèves en vue de s'assurer que ces derniers auront les acquis nécessaires leur permettant de faire de nouveaux apprentissages.

Y aura-t-il des conséquences sur la réussite de l'année scolaire de mon enfant qui n'a pas pu participer aux activités d'encadrement pédagogique en ligne et qui est resté à la maison ?

Non. La non-participation de votre enfant à l'enseignement à distance ne devrait pas modifier sa trajectoire de réussite. Plusieurs moyens ont été mis en place pour permettre aux élèves de faire des apprentissages variés (capsules télévisées, appels des enseignants, récupération des cahiers d'exercices, etc.) en vue de consolider les acquis. La non-participation aux activités d'encadrement pédagogique en ligne ne pourrait constituer à elle seule un motif justifiant l'échec de votre enfant, puisque les écoles ont connu des fermetures prolongées depuis le 13 mars dernier.

Mon enfant était en anglais intensif jusqu'à la fin du mois de janvier. Il a donc manqué de temps pour faire les apprentissages autres que ceux de l'anglais de la 6^e année. Pourra-t-il passer son année et aller au secondaire l'an prochain ?

Grâce à la poursuite de l'encadrement pédagogique offert à distance ou à l'école, aux plans de travail préparés par les enseignants, aux trousseaux d'activités pédagogiques et autres ressources offertes, votre enfant pourra poursuivre ses apprentissages, passer son année et faire son entrée au secondaire l'an prochain. Du soutien pédagogique particulier sera offert à l'ensemble des élèves intégrant l'école secondaire en vue de s'assurer qu'ils auront les acquis nécessaires leur permettant de faire de nouveaux apprentissages.

Mon enfant, qui participe à un programme d'anglais intensif, a déjà reçu ses notes finales en pourcentage pour toutes les matières sauf pour l'anglais, l'éducation physique et les arts. Conservera-t-il ses résultats déjà inscrits dans son dernier bulletin scolaire ?

Les résultats qui ont déjà été inscrits et transmis concernant les matières pour lesquelles le programme a été couvert seront conservés tels quels. Les mentions R (réussie), NR (non réussie) ou NE (non évaluée) s'appliqueront aux matières dont l'enseignement n'était pas terminé au moment de la fermeture des écoles.

Questions et réponses (suite)

Comment les résultats de mon enfant en difficulté d'apprentissage seront-ils inscrits dans son bulletin s'il bénéficie d'une modification des attentes pour une ou plusieurs disciplines ?

Les résultats seront inscrits selon la mention R (réussie) ou NR (non réussie). Cette mention correspondra aux objectifs prévus pour votre enfant et prendra en compte le contexte exceptionnel de fermeture des écoles.

Comment les résultats de mon enfant seront-ils inscrits dans son bulletin s'il est noté habituellement avec une lettre (ex. : A, B, C ou D), parfois accompagnée d'un chiffre (ex. : 1, 2, 3, 4 ou 5) ?

Les façons habituelles de noter seront utilisées. Bien sûr, son enseignante ou son enseignant tiendra compte de l'interruption de l'année scolaire dans l'attribution du résultat.

EDUCATION.GOUV.QC.CA

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 

